

CONSEIL ED 525 LPAH Poitiers, 27 janvier 2016

Ordre du jour du mercredi 27 janvier 2016 :

- 1- Approbation du compte-rendu du conseil du 9 novembre 2015.**
- 2- Présentation des co-directeurs de l'ED à La Rochelle**
- 3- Auto-évaluation des écoles doctorales et projet COMUE**
- 4- Journées thématiques 2016**
- 5- Procédure d'abandon de thèse**
- 6- Dérogations**

Étaient présents : Martine Yvernault (ED-Limoges), Didier Poton, Françoise Martinez et David Waterman (ED-La Rochelle), Isabelle His (ED-Poitiers), Cécile Quintana (CRLA), Sylvie Colla (CRLA), Ghislaine Stouder (HERMA), Stephen Morrison (CESCM), Elvira Diaz (MIMMOC), Cheikh Nguirane (délégué doctorants Poitiers), Thomas Plançon (délégué doctorants La Rochelle), Hélène Parveau (déléguée doctorants Limoges), Nicolas Perez-Prada (délégué doctorants Limoges), Yaniv Arroua et Dwayne Chavenon (doctorants invités, Limoges)

Isabelle His fait état des grandes difficultés que rencontre actuellement le site de Poitiers pour fonctionner en raison du congé maladie de Pascaline Daccord.

1- Approbation du compte-rendu du conseil du 9 novembre 2015.

- Aucune observation particulière ; il est approuvé.

2- Présentation des co-directeurs de l'ED à La Rochelle

- David Waterman et Françoise Martinez succèdent à Didier Poton de Xaintrailles, parti en retraite fin 2015. Isabelle His pose la question de la nécessité ou non d'avoir un directeur principal et un co-directeur plutôt que deux co-directeurs.

3- Auto-évaluation des écoles doctorales et projet COMUE

- L'intitulé qui semble se confirmer pour la future ED n°6, qui prendra la place de LPAH, est « Humanités ».
- Il demeure encore des zones d'ombre quant à la date de son entrée en activité, sa gestion et son fonctionnement.
- L'association avec Tours-Orléans risque d'être compliquée par des questions de mésentente. Contact a été pris avec Tours, mais pas encore avec Orléans.

- Isabelle His expose ce qu'elle sait du mode de pilotage envisagé pour les ED de la COMUE « Léonard de Vinci ».

La solution diplomatique retenue serait de constituer des directions bicéphales, et non des directions uniques d'ED au sein de la COMUE. Chaque école aurait un tandem de directeurs, et des directeurs adjoints sur les autres sites.

Sur les 8 ED poitevines, 4 concernent les Sciences Humaines.

On ne dispose pas actuellement du tableau général des directions bicéphales ainsi constituées pour chaque site, mais pour l'ED 6 « Humanités », les deux sites co-directeurs seraient Tours et Poitiers. Il semble difficile de satisfaire chaque site, et ces choix semblent faits en fonction du nombre de doctorants et de HDR, des spécialités ou labos de pointe, du nombre d'équipes etc...

Les co-directions d'ED ne semblent pourtant pas prévues dans l'arrêté de 2006 qui fait actuellement autorité. Sans doute faudra-t-il déterminer un directeur principal (signataire) et un co-directeur, et des directions adjointes ; mais il faudra alors définir la différence entre co-directeur et directeur adjoint.

Dans l'immédiat, les trois sites doivent réaliser une auto-évaluation de l'ED pour le printemps 2016.

Martine Yvernault demande si la lettre de cadrage annoncée à Poitiers est arrivée, ce qui n'est pas encore le cas, et semble indiquer que la mise en oeuvre des ED d'ici septembre 2016 est de plus en plus difficile à envisager.

Pour l'auto-évaluation HCERES (vague C), est prévue à Poitiers le 9 février une réunion de lancement pour les procédures d'évaluation des EDs.

Avec Tours et Orléans, l'ED gèrerait 500 à 600 étudiants.

Plusieurs propositions sont discutées à propos des formations doctorales inter-sites, qui risquent d'être problématiques à gérer si on maintient le système actuel des journées thématiques (problèmes logistiques liés au nombre de doctorants, lourdeur de l'organisation des journées thématiques pour les assistantes qui risquent déjà d'avoir des charges de travail accrues avec la COMUE). Faut-il abandonner certaines formations doctorales ? Ou uniquement les faire sur site ?

De même, doit-on envisager une gestion commune ou séparée des commissions d'attribution des contrats doctoraux ? (cf commissions séparées pour les sites de Poitiers, La Rochelle et Limoges / commission commune pour Tours et Orléans). De nombreuses questions sont en suspens.

4- Journées thématiques 2016 (JT)

- Le thème de l'année pour les 14 et 15 mars 2016 est « Donner, recevoir : transmettre »

- La date limite des envois des propositions de communication était le 20 janvier 2016.

On dénombre environ 15 propositions dont 5 émanent de Poitiers, 7 de Limoges et 3 dont on ignore la provenance.

- Chercheurs extérieurs invités : Martine Yvernault évoque les 5 intervenants qui ont accepté de participer, dont deux interviennent en tandem (Ministère de la culture et de la communication et SATT) :
- Thierry Claerr (Ministère de la Culture et de la Communication, Mission Bibliothèques européennes et internationales et Isabelle Westeel (directrice du SCD de Lille 3), sur la numérisation et le développement durable des bibliothèques numériques
- ICP : Emmanuel Falque (philosophe, Doyen de la Faculté de philosophie de l'Institut Catholique de Paris) : intervention sur les « catégories culturelles »
- SATT (Société d'Accélération des Transferts de Technologie) : Magalie Granger et Roumiana Michonova, sur la transmission et la valorisation de la recherche en sciences humaines
- Jacques Bonniel, Université de Lyon 2, sociologue, fondateur du Master «Développement de Projets Artistiques et Culturels Internationaux »
- Luc Jolivel, directeur du centre culturel de rencontres du prieuré de La Charité, Cité du Mot: intervention sur les usages du numérique au service du patrimoine
- 75 participants environ sont prévus pour les trois sites
- L'hébergement se fera au centre CHEOPS,
- La personne à contacter pour l'organisation des journées est Adeline Rigaud (collège doctoral de Limoges). adeline.rigaud@unilim.fr

- La publication des actes de ces journées est envisagée aux PULIM dans la collection « Constellations ».

- Les JT "Transgressions" (Limoges, 2013) ne sont toujours pas publiées, mais normalement le tapuscrit sera rendu fin février. Les articles des JT « Rythmes, Espaces, Société » (Poitiers, 2015) sont en cours de lecture et correction.

- un représentant des doctorants du site de La Rochelle demande à combien d'heures de formation équivalent d'une part une communication lors des JT et d'autre part la participation à leur organisation. Réponse de l'école doctorale : 10 heures pour l'audition des 2 jours ou 20 heures pour une communication.

5- Procédure d'abandon de thèse

- Actuellement, trop de doctorants ne donnent pas de nouvelles et restent comptabilisés dans les statistiques.

- Il avait été décidé lors du dernier conseil de mettre au vote une procédure d'abandon automatique au bout d'un an sans nouvelles, sans que le doctorant ait besoin de signer un document pour formaliser cet abandon. La décision est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

6- Dérogations

- Sont examinées différentes demandes d'inscription, réinscriptions ou dérogations :

Pour Poitiers :

- (CRLA) : une demande de validation d'équivalence de diplôme de niveau Master pour une licence obtenue en Argentine et équivalente à 5 années d'études. Est prévue une inscription en doctorat en co-tutelle (Poitiers-Argentine). La validation est acceptée
- (CRLA) : à la suite d'une année de suspension, une doctorante demande le "gel" de sa thèse, avec le soutien de son directeur, en raison d'une situation familiale grave. Il est demandé au CRLA de lui faire rédiger une demande circonstanciée, car a priori la suspension ne peut excéder un an.
- (CRIHAM) : un ancien professeur d'université, demande une dérogation pour soutenir une thèse en deux ans, en raison des matériaux qu'il a déjà accumulés au fil des années. La demande est acceptée.
- (CRIHAM) : une demande urgente d'attestation d'acceptation en thèse, dont il a besoin pour faire une demande de bourse au Brésil pour un doctorat qui commencera à la rentrée 2016. Une co-tutelle est prévue. Son dossier est accepté.
- (CESCM) : le conseil de novembre 2015 a accordé à une doctorante une dérogation pour une 7^e année de thèse, en précisant qu'il s'agissait d'une ultime inscription. Bien que déjà réinscrite, la doctorante a alors demandé la rediscussion de son cas pour remplacer cette 7^e année de thèse par une année de suspension, en raison de circonstances familiales dramatiques (procès suite à séparation). Son directeur soutient sa demande, précisant qu'il s'agit uniquement de repousser cette ultime année. Isabelle His a demandé un tirage de l'état actuel de la thèse ; elle explique sa gêne devant la situation : après un an de congé de formation professionnelle (Rectorat), la doctorante a demandé et obtenu de l'ED le soutien de sa demande (via Pôle-emploi) d'un nouveau congé de formation professionnelle ("stage" dont Pôle emploi demande maintenant le coût et les dates), qui ne correspond pas vraiment à la formation doctorale. Une suspension (si elle était décidée) serait de toute façon en contradiction avec cette situation. Après discussion, le conseil décide de laisser les choses en l'état, et que très exceptionnellement sa demande d'inscription en 8^e année pourra être examinée en conseil à la rentrée 2016.

Pour Limoges :

- Est évoqué le problème de la reprise des doctorants de Michel Beniamino, et de leur réinscription pour soutenance
- Une 5^e année pour soutenance en 2016 est demandée : réinscription accordée
- Cas d'un doctorant réapparu après deux ans sans nouvelles (5^e année en 2013), avec une partie réalisée et les deux autres pas rédigées, ou en cours de réalisation. Le directeur étant parti à la retraite, il faut avant toute chose retrouver un directeur de thèse acceptant cette reprise de thèse pour examiner la question de la réinscription.